



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 20619

Texte de la question

Mme Brigitte Douay attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le développement du téléphone numérique cellulaire à faible portée et plus particulièrement le secret des transmissions échangées sur ces téléphones « portables ». Ces appareils utilisant les réseaux UHF 5 et SHF, elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser si un particulier équipé de récepteurs professionnels numériques peut entendre et comprendre les communications échangées lors d'un trajet hertzien entre le « portable » et son relais. En d'autres termes, si ces téléphones garantissent à 100 % la préservation du secret des transmissions.

Texte de la réponse

Les téléphones modernes, type GSM ou DCS 1880, sont des équipements qui utilisent des procédures numériques de transmission de l'information. Le message de parole fait l'objet d'un codage complexe et l'acheminement du message utilisé des procédés de multiplexage et de sélection des fréquences radio gérés en temps réel par des systèmes informatiques qui rendent très difficile l'identification d'une communication particulières. Ainsi, contrairement aux systèmes analogiques des générations précédentes, les systèmes numériques sont extrêmement difficiles à intercepter et sont totalement imperméables aux « scanners » du marché.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Douay](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20619

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1998, page 5793

Réponse publiée le : 15 février 1999, page 946